



## SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

### Comité syndical

Délibération de la séance du mardi 30 juin 2026  
A la salle Beethoven – ENM de Villeurbanne

| Membres du comité syndical      |          |          |         | Délibération n° 2643                                                      |
|---------------------------------|----------|----------|---------|---------------------------------------------------------------------------|
| En<br>exercice                  | Présents | Pouvoirs | Absents | Objet : Remise gracieuse de frais<br>d'inscription pour l'année 2025-2026 |
| 9                               | 4        | 4        | 5       | Rapporteur : Mme Pauline DIAZ                                             |
| Délibéré : Adopté à l'unanimité |          |          |         | Annexe : Oui                                                              |

**Présidente :** Madame Pauline DIAZ

**Présent(e)s :** Madame Pauline Diaz, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Olivier Glück, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Daouda Ouattara, Conseiller Municipale Délégué, Ville de Villeurbanne  
Madame Sylvie Bles-Gagnaire, Conseillère Métropole de Lyon ; à Mme Bertin

**Pouvoirs :** Madame Sonia Tron, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Diaz  
Monsieur Jacques Vince, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Gluck  
Madame Christine Bertin, Conseillère Métropole de Lyon, à Mme Bles-Gagnaire  
Madame Léna Arthaud, Conseillère Métropole de Lyon, à M. Ouattara

**Excusé(e)s :** Madame Sonia Tron, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Jacques Vince, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Laure Cédât, Conseillère Métropole de Lyon  
Madame Christine Bertin, Conseillère Métropole de Lyon  
Madame Léna Arthaud, Conseillère Métropole de Lyon

**Délibération n°2643 – Remises gracieuses de frais d'inscription pour l'année 2025-2026**

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2247 du 24 novembre 2022 relative aux règles de tarification des activités de l'ENM prévoit la possibilité de remise de cotisation pour démission en cours d'année sur présentation des justificatifs idoines et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie grave entraînant l'interruption des activités suivies dans l'école,
- Toute raison liée à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle (incompatibilité horaire, perte d'emploi, mutation etc.),
- Modification de la situation de famille (décès, divorce, etc.)

Compte tenu des pièces justificatives présentées en annexe, il est proposé aux membres du SMG d'annuler les frais d'inscription de l'élève ci-dessous au titre de l'année scolaire 2025-2026, et d'autoriser le remboursement des sommes prélevées, à savoir :

| Responsable<br>légal | Elève | Date de<br>naissance de<br>l'élève | Montant des<br>sommes<br>facturées | Motif           |
|----------------------|-------|------------------------------------|------------------------------------|-----------------|
| XXXXX                | XXXXX | XXXXX                              | 70,00 €                            | Raison médicale |

Il est proposé aux membres du syndicat mixte de gestion de voter la présente délibération.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent la Présidente à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion  
de l'Ecole Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tel. 04 78 68 68 27

Pauline DIAZ

Présidente du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne